

Info PES !

Compte-rendu de l'audience intersyndicale du jeudi 2 décembre avec l'Inspecteur d'académie du 93

SUD Education et la CGT Educ'action ont souhaité rencontrer l'inspecteur d'académie de Seine-saint-Denis pour l'interpeller sur la situation difficile des enseignants stagiaires du département. Voici les réponses que l'IA nous a apportées. Plusieurs demandes émanent des PES qui nous ont contacté. N'hésitez pas à nous contacter pour des précisions, questions ou toute demande de soutien.

SUD Education : Nous demandons un allègement du temps de service pour les PES. Nous exigeons un temps de service en responsabilité 1/3 du temps de l'année scolaire, pas plus !

Réponse de l'Inspecteur d'académie du 93 (IA 93) : Ce n'est pas du tout l'esprit de la réforme. Cela dépend du ministère, pas du département. De toutes façons, par qui remplacerais-je les PES qui ne seraient plus en responsabilité ? **[remarque de SUD] :** Ça fait plusieurs années que nous réclamons la création de 450 postes de titulaires-remplaçants ! S'ils avaient été créés, cela ne poserait aucun problème !

SUD Education : A partir du mois de mars, les PES seront tous en responsabilité à plein temps et en plus auront des « formations » le mercredi. Pourquoi alourdir la semaine de nos collègues stagiaires qui devront, avec ces formations du mercredi, assumer 4 jours de classe plus 1 jour de formation ? Quand vont-ils préparer leur classe ? Il faut maintenir ces formations mais sur du temps de classe. Les collègues PES doivent être déchargés de classe un jour dans la semaine pour suivre ces formations et être remplacés par des BFC.

Réponse de l'IA 93 : Des adaptations du « plan de formation » sont possibles en cours d'année. S'ils faut ajuster des choses, nous le ferons. Mais ce n'est pas pressé, vous me parlez des mois de mars-avril.

SUD Education : la Bibliothèque de l'IUFM est-elle toujours payante pour les PES ? Vous vous étiez engagé à régler le problème avec la direction de l'IUFM. Qu'en est-il ?

Réponse de l'IA 93 : Je ne peux pas vous répondre pour l'instant. Je verrai avec le directeur de l'IUFM.

SUD Education : quelles seront les conditions exactes de titularisation pour les PES ? L'arrêté du 12 mai 2010 évoque une évaluation basée essentiellement sur l'avis de l'IEN qui consultera le rapport du tuteur. C'est un recul par rapport à l'évaluation de l'année de stage des PE2, qui avaient des rapports de formateurs différents. Qu'en est-il du regard croisé sur le parcours de formation du stagiaire ? Y aura-t-il une inspection pour les stagiaires ? Les critères d'évaluation sont-ils à ce jour définis ? Sinon, quand le seront-ils ?

Réponse de l'IA 93 : Les IEN vont rassembler tous les PES dans les circonscriptions pour leur exposer les conditions de titularisation. Cette procédure va se dérouler en plusieurs temps. Les IMF rédigeront un rapport sur les PES au mois de mars. Pour la majorité des collègues pour qui ça se passe bien, il y aura rapidement une visite de l'IEN (qui émettra un rapport court et simplifié) puis titularisation effective au mois de juillet. Pour les collègues PES rencontrant des difficultés (selon l'IA autour de 10 %), après le rapport de l'IMF en mars, se mettra en place une procédure d'accompagnement. La visite de l'IEN sera repoussée à la fin mai. Ceux qui auront montré des capacités de progrès et d'évolution seront titularisés. Ceux qui auront des difficultés graves, mais ils seront très peu, auront un entretien avec le jury académique et seront renouvelés ou licenciés.

SUD Education : Il y a un niveau d'exigence pour les PES, se basant sur celles de l'année dernière alors que les conditions de formation ont complètement changé.

Avoir pour les stagiaires des exigences qu'ils ne sont pas en mesure de remplir du fait de leur manque de formation, c'est les placer dans une position intenable. Ne risque-t-on pas de les mettre dans une situation de souffrance au travail ? Quelle réponse face à ce risque ?

Réponse de l'IA 93 : Vous êtes alarmistes. Cette souffrance au travail que vous décrivez me semble très minoritaire. Communiquez-moi les cas qui rencontrent ce genre de difficulté.

SUD Education : De nombreux collègues sont en difficulté (comment pourrait-il en être autrement ?). Il faut un dispositif de soutien pour les collègues en difficulté, notamment des allègements de service.

Réponse de l'IA 93 : Il n'est pas question d'alléger le service. Il faut progresser par la pratique. On n'apprend pas à courir en courant moins ! Nous répondrons aux problèmes en les étudiant individuellement.

[remarque de SUD] : Nous contestons cette vision ! Un stage devrait être une mise en pratique de savoirs acquis pendant la formation. Or la « formation » est réduite à peau de chagrin et les PES n'ont pas le temps de préparer, de se former, de réfléchir à leur pratique, etc.

SUD Education : De nombreux PES sont affectés sur des supports de remplacements de la Brigade Départementale. Toucheront-ils l'ISSR ? Toucheront-ils la prime ZEP ?

Réponse de l'IA 93 : Oui pour l'ISSR et pour la prime ZEP, il n'y a aucune raison qu'ils ne la touchent pas.

SUD Education : Qu'en est-il de la revalorisation salariale promise pour les nouveaux collègues ? Cette revalorisation devait concerner les collègues ayant 7 ans d'ancienneté ? Comment ça va se dérouler ? Quand toucheront-ils cette valorisation ?

Réponse de l'IA 93 : Il faudra voir avec les services de la direction des ressources humaines.

SUD Education : La prise en charge effective de la formation est assumée par les équipes. Est-ce normal ? Est-ce que ces bribes de formation données entre collègues dans l'urgence du quotidien des écoles correspondent aux besoins de nos collègues stagiaires ? Est-ce cela l'élévation du niveau de formation ?

N'est-ce pas un alourdissement de la charge du travail pour les équipes, déjà pénalisées par le manque de temps de concertation et de moyens humains ?

Réponse de l'IA 93 : C'est une tradition en Seine-Saint-Denis que d'aider les collègues qui débutent. Cela honore les enseignants qui pratiquent cette entraide. Mais cette aide n'est pas de la formation statutaire ! La formation relève seulement des IMF.

SUD Education : Quel complément de formation auront les collègues PES (futurs T1) l'année scolaire prochaine ? Qu'en est-il des 3 semaines de formation pour les T1 de cette année ?

Réponse de l'IA 93 : Pour la formation T1 de cette année, elle devrait avoir lieu mais ça dépendra du nombre d'étudiants de M2 disponibles pour assurer les remplacements. **[remarque de SUD]** : C'est scandaleux !

C'est le rôle des Titulaires-remplaçants Brigade de Formation Continue !!!

Pour la formation T1 de l'année prochaine, on verra plus tard.

Les commentaires de SUD Education :

L'inspecteur d'académie ne répond pas aux exigences des PES et des organisations syndicales, à savoir :

- ⇒ MOINS D'HEURES DE SERVICE EN RESPONSABILITE
- ⇒ DES CONDITIONS DE TITULARISATION TRANSPARENTES
- ⇒ UN SOUTIEN PLUS CONCRET

SUD Education continue d'exiger l'abrogation des décrets de Masterisation. SUD Education soutiendra toutes les demandes de soutien des collègues stagiaires.

Le Syndicat SUD est là pour vous défendre !



Un problème ? Une demande d'info ?
Rencontrer un(e) militant(e) sur une ville ?

Contacte SUD Education !

☎ **01 43 77 33 59**

🖱 **contact@sudeduccreteil.fr**

🌐 **http://www.sudeduccreteil.org/**

